



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

3E CYCLE PRIMAIRE

Année scolaire 2025-2026

Niveau : 5^e année (*1^{re} année du 3^e cycle*)

Voici des renseignements concernant les communications que vous recevrez au cours de la présente année scolaire.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	La première communication sera déposée sur le portail des parents (Mozaïk) et comportera des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant avant le 15 octobre 2025.
Premier bulletin	Le bulletin sera déposé sur le portail des parents (Mozaïk) la journée du 20 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 2 septembre au 12 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera déposé sur le portail des parents (Mozaïk) au plus tard le 15 mars. Ce bulletin couvrira la période du 13 novembre au 20 février et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Note de la 3^e étape : le troisième bulletin sera déposé sur le portail des parents (Mozaïk) au plus tard le 10 juillet. Il couvrira la période du 23 février jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60% du résultat final de l'année. Résultat final : sur le 3 ^e bulletin apparaitra également le résultat final pour chaque discipline. Ce résultat sera composé comme suit : 20% étape 1, 20% étape 2, 60% étape 3 et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires.

Discipline Compétences	Nature de l'évaluation	Bulletin		
		1 ^{er} 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Musique				
100% 70%	<p>Inventer des pièces vocales ou instrumentales et interpréter des pièces musicales.</p> <p><u>Observations globales selon les critères suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Relation entre sa réalisation et la proposition de création.• Utilisation pertinente et variée des éléments du langage musical.• Utilisation pertinente et variée des moyens sonores et des éléments de techniques.• Organisation cohérente des éléments. • Utilisation adéquate du contenu musical et des éléments de techniques.• Enchaînement continu des phrases musicales.• Prise en compte des règles de musique d'ensemble.• Maintien de l'attention tout au long de l'interprétation.		X	X

		<p>Apprécier des œuvres musicales.</p> <p><u>Entrevues à l'oral avec l'élève et évaluations écrites sur son expérience d'appréciation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Établit des liens entre l'œuvre et ce qu'il a ressenti. • Présence d'éléments pertinents dans la description de son expérience d'appréciation. • Motivation de sa décision dans son appréciation. • Utilisation pertinente du vocabulaire disciplinaire. 		X	X
--	--	--	--	---	---

COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES

En dessous de chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces, les défis et les progrès de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin afin d'ajouter de l'information ou de compléter les résultats indiqués. Par ailleurs, plusieurs autres moyens sont également utilisés afin de favoriser des échanges réguliers avec vous : les notes dans l'agenda, des appels téléphoniques, des courriels, les travaux envoyés à la maison, etc.

COMMENTAIRES SUR L'ÉVALUATION

Dans un souci d'harmonisation de l'évaluation dans le secteur Chambly-Carignan, un barème commun est utilisé afin d'évaluer les compétences. Celui-ci est affiché au bas de cette page. De plus, le jugement global de l'enseignant s'appuie sur l'ensemble des moyens utilisés.

Les compétences suivantes font l'objet de commentaires qui permettent de vous informer de certaines attitudes ou habiletés de votre enfant en classe. Ces commentaires seront inscrits au bulletin des étapes 1 et 3.

COMPÉTENCES	ÉTAPE I	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3
	• Travailler en équipe		Travailler en équipe

Pour obtenir plus de renseignements concernant les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.

Marie-Claude, Directrice

Jugement sur les compétences (BARÈME) Bulletin : État de développement des compétences														
Barème	Niveaux de compétence	5		4		3		2		1				
		L'élève dépasse les exigences		L'élève répond à l'ensemble des exigences		L'élève satisfait minimalement aux exigences		L'élève répond partiellement aux exigences		L'élève ne répond pas aux exigences				
	Pondération %	100	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40 -
		A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	D-	E